

Initiative climat agriculture Outre-mer

Initiative partagée d'adaptation aux mutations climatiques des secteurs agricoles d'Outre-mer

Rédigée lors du séminaire « Agricultures ultramarines et changement climatique » en Guadeloupe en octobre 2023

Cette initiative, portée par les signataires, a pour objet de traduire leur engagement en vue de mobiliser l'ensemble des acteurs, selon leurs champs d'intervention, pour une adaptation du secteur agricole et agro-alimentaire face aux défis du changement climatique, pour mettre en œuvre des actions concrètes et fixer des échéances pour acter des réalisations et des évolutions. Elle intègre également la question de la participation du secteur à l'atténuation du changement climatique. Cette initiative doit s'inscrire pleinement dans la planification écologique portée par le Gouvernement et dans les dispositifs et les moyens déployés pour sa mise en œuvre.

L'agriculture d'Outre-mer est d'ores et déjà engagée dans la transition agroécologique. Elle est appelée à l'être plus encore à l'avenir. En effet, les évolutions sont réelles et les initiatives déjà nombreuses dans tous les territoires. Les mutations nécessaires devront être bien plus importantes et avec un rythme plus rapide, notamment dans un cadre largement inéluctable de changement climatique, qui impactera encore davantage les territoires ultramarins qu'actuellement.

L'accroissement des températures, la modification des régimes de précipitations, mais aussi l'intensification des phénomènes climatiques extrêmes, tels que cyclones ou ouragans, les épisodes El Niño et La Niña, la salinisation des sols ou le recul des traits de côte et la submersion régulière des zones côtières sont d'ores et déjà constatés et devraient s'amplifier. Tout le secteur agricole et agro-alimentaire a le devoir impérieux de se projeter pour s'adapter. Dans le même temps, ce secteur est appelé à renforcer la souveraineté alimentaire des territoires et à œuvrer pour mieux répondre aux attentes des consommateurs locaux, tant en termes de quantité que de qualité.

Bien que situé hors des zones tropicales et dans un cadre sensiblement différent, le territoire de Saint Pierre et Miquelon est lui aussi directement confronté aux bouleversements climatiques et son agriculture doit également préparer son adaptation au nouveau contexte. Cette initiative concerne donc également ce territoire.

Le séminaire « Agricultures ultramarines et changement climatique » des 23, 24 et 25 octobre 2023 en Guadeloupe a permis des échanges approfondis autour des enjeux, mais aussi des solutions travaillées dans les différents territoires en termes d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Ce travail autour de l'adaptation aux nouveaux enjeux est une preuve de confiance dans les capacités de résilience et de développement du secteur pour être, plus à

l'avenir qu'aujourd'hui, le fournisseur principal de l'alimentation locale des territoires et constituer un puits de carbone. Il s'inscrit dans le cadre de l'action 63 du comité interministériel des Outre-mer du 18 juillet 2023 qui appelle à définir d'ici 2024 une stratégie complète d'atténuation et d'adaptation au changement climatique pour chaque territoire.

Le séminaire a acté la mobilisation des parties prenantes (services de l'Etat, collectivités locales, organismes de recherche fondamentale et appliquée, filières, chambres d'agriculture, organismes de développement et de conseil...) dans les Outre-mer pour engager, sans délai, les travaux nécessaires à la construction de l'avenir agricole, à horizon de 2030 - 2050.

Ensemble, elles souhaitent poursuivre les dynamiques initiées aux niveaux local et national permettant notamment de :

- de renforcer la compréhension de l'impact du changement climatique sur les territoires et les filières, ainsi que l'anticipation de ses conséquences ;
- l'anticipation et la préparation d'une meilleure résilience face aux phénomènes climatiques extrêmes, y compris sur le plan économique et assurantiel ;
- le partage, entre les parties prenantes, des leviers majeurs de l'adaptation de l'agriculture au changement climatique et à son atténuation, à savoir :
 - la gestion durable de la ressource en eau et la maîtrise de sa qualité, en toutes saisons,
 - l'adaptation des pratiques agricoles, en incluant les questions sanitaires, d'épidémiosurveillance, la sélection génétique animale et végétale et l'exploration de différents modes de production dans une approche agroécologique (fertilisation, travail du sol, rotations, diversification...),
- l'identification de freins limitant l'adoption des leviers identifiés ;
- l'accompagnement des agriculteurs et des filières pour l'adaptation et la mobilisation de ces leviers
- un premier recueil des besoins prioritaires des filières et des territoires en termes d'appui par la recherche fondamentale et appliquée.
- la réflexion autour de nouveaux outils répondant aux impacts économiques des événements climatiques importants (mesures d'aides à la reconstitution des fonds, dispositifs assurant efficacement les agriculteurs)

Sur la base de constats partagés et dans un esprit de responsabilisation et d'engagement des différents acteurs,

Les acteurs des filières et des territoires contribueront à faire évoluer les systèmes de production, de transport, de stockage et de transformation en faveur d'une meilleure résilience vis-à-vis du changement climatique mobilisant les différents leviers nationaux et territoriaux. Ils s'appuieront notamment sur les organismes de recherche, les instituts techniques, les acteurs du développement structurés autour des Chambres d'agriculture et le réseau des RITA (Réseau d'innovation et de transfert agricole Outre-mer).

Les filières agricoles s'engagent à :

- impliquer les acteurs des territoires au cœur de la transition afin de renforcer les liens entre eau, sols, agriculture, biodiversité et alimentation, et d'en faire des territoires attractifs, performants, et de concrétisation de l'adaptation de l'agriculture au changement climatique ;
- s'appuyer sur les stratégies des filières construites au niveau territorial ;
- participer à la gouvernance à l'échelle territoriale afin de contribuer à la construction, à la mise en œuvre et au suivi des plans territoriaux d'adaptation au changement climatique ;
- intégrer les problématiques de résilience, d'adaptation et d'atténuation face au changement climatique dans leurs évolutions stratégiques et conduire celles-ci afin d'adapter toutes les exploitations, les entreprises et contribuer ainsi à la valorisation de leurs productions et de leurs produits transformés ;
- proposer les évolutions d'outils d'accompagnement des filières afin d'intégrer pleinement les enjeux d'atténuation et d'adaptation au changement climatique (carbone notamment, stockage et évitement) ;
- contribuer à la mise en place d'un réseau de références technico-économiques autour des enjeux du changement climatique.

Les acteurs des territoires s'engagent à :

- construire, en 2024, un plan territorial d'adaptation de l'agriculture au changement climatique partagé avec les parties prenantes locales ;
- assurer la complémentarité de ce plan territorial d'adaptation avec les autres feuilles de route territoriales (tourisme, pêche, logement) pour proposer une action cohérente ;
- préparer la mise en œuvre ce plan territorial d'adaptation afin, d'ici à 2030, d'apporter des solutions opérationnelles aux agriculteurs, en lien avec les filières, et de disposer des leviers d'atténuation des impacts et des leviers d'adaptation des exploitations pour le renforcement de leur résilience ;
- s'appuyer sur les projets d'évolutions stratégiques des différentes filières construits à l'échelle territoriale pour identifier les leviers d'action, se les approprier et les rendre opérationnels sur le terrain.

Ces plans territoriaux d'adaptation intégreront notamment le recours :

- à l'accompagnement et la formation individuelle des agriculteurs, la formation des conseillers et des acteurs des filières, pour surmonter notamment les freins aux changements ;
- à l'identification des équipements et infrastructures de production, de collecte, de stockage et de transformation agricoles et agroalimentaires ou de fourniture de biens et de services à l'agriculture, plus efficaces, adaptés aux contextes ultramarins et plus sobres en termes de consommation d'eau, d'énergie et d'intrants (y compris les réflexions sur les bâtiments d'élevage, serres, abris, puits et citernes, etc) ;
- à l'amélioration de la sélection animale et végétale, incluant les nouvelles techniques de sélection variétales, pour relever efficacement le triple défi de l'adaptation et la lutte contre le changement climatique, de la transition écologique et de la rentabilité économique des exploitations agricoles ;
- à l'attention portée aux aspects sanitaires et à l'épidémiologie (animale et végétale) compte tenu des risques accrus sous l'influence du changement climatique ;
- au développement de pratiques culturelles et de systèmes de production préservant et améliorant les services rendus par les sols ;

- au potentiel offert par les innovations numériques et robotiques concourant à la transition agroécologique ;
- aux pratiques d'élevage adaptées au changement climatique (sécheresse et stress thermique) ;
- au développement, lorsque cela est pertinent, d'infrastructures agroécologiques dont les haies et l'agroforesterie.

Les acteurs de la recherche fondamentale et de la recherche appliquée (INRAE, CIRAD, IRD, instituts techniques et ACTA,) s'engagent à :

- inscrire l'adaptation au changement climatique, la réduction des émissions de GES, le stockage du carbone dans les sols dans leurs priorités et à être en capacité de mobiliser les compétences afférentes, afin que, dans le cadre de leurs missions, ils contribuent activement aux travaux sur les projections des impacts du changement climatique sur l'agriculture ;
- développer des collaborations avec les autres territoires d'une même région géographique confrontés à des enjeux similaires ;
- appuyer par leur expertise, la collecte et le traitement de données, les territoires et les filières dans leur transformation et leurs choix stratégiques ;
- concevoir et développer des innovations répondant aux besoins d'adaptation et d'atténuation du changement climatique, de renforcement de la résilience des territoires et faciliter le transfert de connaissances comme l'appropriation des innovations ;
- appuyer les acteurs des filières d'ores et déjà impliqués dans des programmes de sélection et de recherche ;
- former les acteurs du transfert afin de développer des compétences stratégiques et techniques adaptées au nouveau contexte et aux évolutions continues nécessaires ;
- développer les capacités de surveillance épidémiologique, les plateformes, infrastructures et outils développés à l'échelon territorial pour prévenir et anticiper les situations d'urgence liées à la santé animale et végétale et permettre d'y répondre.

Suivi et partages

Conscients de l'évolution rapide des expertises, de l'identification des enjeux multiples du changement climatique et de la dynamique des différentes initiatives, les acteurs confirment la nécessité de partages réguliers entre les différents territoires.

Ceux-ci se dérouleront

- Dans le cadre des instances de l'ODEADOM
- Au sein de la commission Outre-mer de Chambres d'agriculture France
- Dans le cadre des rencontres du réseau RITA dans les territoires
- Dans le cadre d'un prochain séminaire qui se tiendra en 2024/2025 dans un territoire ultramarin

La mise en place d'une plateforme de partage dédiée, consacrée aux enjeux de l'agriculture face au changement climatique Outre-mer sera proposée, permettant de capitaliser les connaissances, les expériences et les initiatives.

Le suivi de cette initiative sera assuré dans le cadre d'un comité spécifique rassemblant les parties prenantes mis en place spécifiquement par l'ODEADOM et Chambres d'agriculture

Signataires

Monsieur le président de Chambres d'agriculture France
Monsieur le président de la chambre d'agriculture de Guadeloupe
Monsieur le président de la chambre d'agriculture de Guyane
Monsieur le président de la chambre d'agriculture de Martinique
Monsieur le président de la chambre d'agriculture de Mayotte
Monsieur le président de la chambre d'agriculture de La Réunion
Madame la présidente de la CACIMA de Saint-Pierre-et-Miquelon
Madame la Présidente de la CCISM de Saint-Martin
Monsieur le président de la CEM de Saint-Barthélemy
Monsieur le président de la chambre d'agriculture de Polynésie française
Monsieur le président de la CCIMA de Wallis et Futuna
Monsieur le président de la chambre d'agriculture de Nouvelle-Calédonie

Monsieur le président du conseil régional de Guadeloupe
Monsieur le président du conseil territorial de Guyane
Monsieur le président du conseil territorial de Martinique
Monsieur le président du conseil départemental de Mayotte
Monsieur le président du conseil départemental de La Réunion
Monsieur le président de la collectivité de Polynésie française
Monsieur le président de l'assemblée de Wallis et Futuna
Monsieur le président de la collectivité de Nouvelle-Calédonie
Monsieur le président de la collectivité de Saint-Pierre-et-Miquelon
Monsieur le président de la collectivité de Saint-Martin
Monsieur le président de la collectivité de Saint-Barthélemy

Monsieur le président du conseil d'administration de l'ODEADOM
Monsieur le président du comité sectoriel banane de l'ODEADOM
Monsieur le président du comité sectoriel canne sucre rhum de l'ODEADOM
Monsieur le président du comité sectoriel productions végétales diversifiées de l'ODEADOM
Monsieur le président du comité sectoriel élevage de l'ODEADOM

Monsieur le président d'IGUAVIE
Monsieur le président d'IGUAFLHOR
Monsieur le président d'IGUACANNE
Monsieur le président d'ASSOCANNE
Monsieur le président de LPG
Monsieur le président d'INTERVIG
Monsieur le président d'IFIVEG
Monsieur le président de l'AMIV
Monsieur le président de l'AMAFEL
Monsieur le président de SICA Canne Union
Monsieur le président de Banamart
Monsieur le président de l'association interprofessionnelle de Mayotte
Monsieur le président de l'ARIFEL
Monsieur le président de l'ARIV
Monsieur le président d'ARIBEV
Messieurs les coprésidents du CPICS Réunion
Monsieur le président du CIRT DOM
[Messieurs les présidents des DD CIRT de Martinique, Guadeloupe, Guyane et de La Réunion]

Monsieur le PDG de l'INRAE

Madame la PDG du CIRAD

Madame la présidente de l'ACTA, Mesdames et messieurs les présidents des instituts et centres techniques agricoles intervenant Outre-mer

Contacts

Chambres d'agriculture France

yousri.hannachi@apca.chambagri.fr

gwendoline.cocquet@apca.chambagri.fr

Odéadom

jacques.andrieu@odeadom.fr

valerie.gourvennec@odeadom.fr